

TABLEAU DE GARANTIES DU CONTRAT POUR LES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER ET CONSEILLERS AFE FRANÇAIS DU MONDE

Les garanties ci-dessous du présent contrat s'appliquent exclusivement à l'occasion des déplacements de moins de 120 jours consécutifs, effectués par l'assuré dans le cadre de son mandat de conseiller consulaire.

GARANTIE DE BASE INDIVIDUELLE ACCIDENT (MONDE ENTIER)	CAPITAL ASSURE
♦ Décès accidentel	100.000 Euros
♦ INFIRMITE PERMANENTE TOTALE suite à accident réductible en cas d'INFIRMITE PERMANENTE PARTIELLE selon barème Accident du Travail de La Sécurité Sociale	100.000 Euros
♦ Indemnité journalière en cas de Coma par accident A partir de 10 jours de coma/ max 365 jours	75 euros /jour
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS	
♦ Perte, vol ou destruction des bagages Effets personnels - Franchise 150 € <i>Dont objets de valeur</i>	A concurrence de 5 000 € 50 % du capital ci-dessus.
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE	
♦ Dommages corporels, matériels et immatériels Dont	7 500 000 € par sinistre
♦ Dommages matériels et immatériels consécutifs avec une franchise absolue de 300 € par sinistre	1 500 000 € par sinistre
♦ Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause

GEODESK - Courtier d'Assurance Catégorie B - ORIAS 07 001 094
Bureaux administratifs : 92 quai de la Fosse - 44100 NANTES (FRANCE)
Siège social : 10 rue de Penthièvre - 75008 PARIS (FRANCE)

CGEA est une marque commerciale gérée par GEODESK - Courtier en assurance cat.B au sens des articles L521-1 et suivants du Code des Assurances - SARL au capital de 20 000 euros - RCS Paris 402 881 304 - Code APE 6622Z - ORIAS 07 001 094 (www.orias.fr) / Responsabilité Civile et Garantie Financière conforme aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances sous le contrôle de l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 / Service Réclamation : GEODESK, Service Réclamations : 92 quai de la Fosse 44100 NANTES – semak1@geodesk.fr / Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à notre Service Réclamation.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT – FRAIS MEDICAUX (MONDE ENTIER)

♦ Rapatriement ou transport sanitaire ♦ Frais médicaux (consultation, frais chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger) <i>(En complément ou à défaut de toute couverture sociale, régime de prévoyance ou garantie souscrite par ailleurs)</i> ♦ Frais de traitement consécutifs à une hospitalisation à l'étranger ♦ Accompagnement lors du rapatriement ou du transport sanitaire ♦ Présence auprès de l'Assuré hospitalisé	Frais réels 100 000 € sans limitation de durée Dont frais dentaires : 300 € par dent avec un maximum de 900 € 5 000 € <i>(En complément ou à défaut de toute couverture sociale, régime de prévoyance ou garantie souscrite par ailleurs)</i> Organisation et prise en charge d'un titre de transport Organisation et prise en charge d'un titre de transport + frais d'hôtel à concurrence de 150 € par nuit – maximum 3 000 €
♦ Transmission de messages ♦ Rapatriement ou transport du corps en cas de décès ♦ Déplacement d'un membre de la famille pour reconnaissance de corps/ inhumation provisoire ♦ Frais de recherche et de secours ♦ Retour prématuré ♦ Avance de la caution pénale ♦ Prise en charge des honoraires d'avocat ♦ Vol ou perte des moyens de paiement ♦ Vol ou perte des papiers d'identité ♦ Envoi de médicaments ♦ Transmission de documents professionnels ♦ Conseils vie quotidienne ♦ Ecoute et soutien psychologique ♦ Mise en relation avec un médecin ♦ Prolongation de séjour à la suite d'un accident ou d'une maladie	Frais réels Organisation et prise en charge du titre de transport - Frais de cercueil : 5 000 € 100 € par nuit Maximum 1 000 € 20 000 € par personne et par sinistre Titre de transport 50.000 € 15.000 € par personne assurée et par période d'assurance Avance de fonds à concurrence de 5 000 € Aide aux démarches administratives Frais d'envoi 100 € par événement et par an Voir Conventions Spéciales Assistance Voir Conventions Spéciales Assistance Voir définitions Frais d'hôtellerie à concurrence de 160 € par nuit et par personne avec un maximum de 1 600 €